



Appel à candidatures Groupe Jeunes de l'Association e-Enfance / 3018

Version modifiée 03/2026

L'objet du présent appel à candidatures est de détailler la mise en place du Groupe Jeunes de l'[Association e-Enfance / 3018](#).

Ce Groupe sera composé d'une vingtaine de jeunes, âgés de 13 à 18 ans.

Sommaire

I – Contexte général de l'appel à candidatures	2
I.1 – Cadre international et européen de la participation des enfants	2
I.2 – Enjeux de la création du Groupe	2
I.3 – Description de l'activité du Groupe	2
II – Modalités de participation au Groupe Jeunes	3
II.1 – Modalités de réponse	3
II.2 – Modalités d'accompagnement	3
II.3 – Modalités de participation	4
II.4 – Avantages et contreparties	4
III – Modalités de sélection et échéances	5
III.1 – Modalités de sélection	5
III.2 – Échéances et calendrier de mise en œuvre	5

Appel à candidatures pour le Groupe Jeunes de l'Association e-Enfance / 3018

I – Contexte général de l'appel à candidatures

I.1 – Cadre international et européen de la participation des enfants

L'Association e-Enfance / 3018 met en place un Groupe de jeunes dans le respect de la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE*) considérant les enfants comme des personnes à part entière et garantissant la prise de décisions dans leur intérêt.

*ONU, Convention relative aux droits de l'enfant, 20/11/1989 :

<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>

I.2 – Enjeux de la création du Groupe

Ce Groupe Jeunes a vocation à recueillir la parole et l'avis de jeunes afin de les associer à la conception, rédaction et mise en œuvre de ressources pédagogiques et d'outils de communication de l'Association. Leur regard sur les actions menées contribuera à améliorer les pratiques de l'Association dans la lutte contre le harcèlement, le cyberharcèlement et les violences numériques que subissent les mineurs.

I.3 – Description de l'activité du Groupe

Le Groupe Jeunes sera constitué d'une vingtaine de jeunes, de 13 à 18 ans, mobilisés sur la question de la protection de l'enfance et/ou engagés dans la société civile.

Le Groupe Jeunes se réunira en visioconférence et en présentiel pour les participants de région parisienne. Le nombre de réunions est estimé entre 6 et 8 (environ 1h à 1h30 chacune) par année civile.

La programmation des réunions sera établie en tenant compte des contraintes des jeunes, hors temps scolaire. Par exemple, il pourra être proposé en fin de journée ou lors des vacances scolaires. La participation des mineurs à toutes les réunions n'est pas obligatoire mais si un mineur s'engage, il doit pouvoir participer à la moitié des réunions.

Les participants n'auront pas à exposer leur histoire personnelle et aucune question d'ordre privé ne leur sera posée.

Afin de renforcer la pertinence, l'impact et la légitimité de nos actions et messages, le groupe sera sollicité et sera amené à donner son avis sur différents sujets durant l'année.

A titre d'exemples, voici une liste non exhaustive des sujets sur lesquels porteront les échanges :

- **Tester et évaluer** la nouvelle application 3018
- **Tester et évaluer** la nouvelle version de notre programme "Les Super-héros du Net"
- **Valider et enrichir** nos ressources pédagogiques
- **Participation** à la **formulation** de nos messages de plaidoyer ou à la construction de nos études
- **Participer** à l'élaboration des campagnes de communication qui visent le public jeune

II – Modalités de participation au Groupe Jeunes

II.1 – Modalités de réponse

Le présent appel à candidatures doit permettre d'identifier des adolescents volontaires pour s'engager au sein du futur Groupe.

Cet appel à candidatures est adressé aux entités suivantes : parents, associations, collectivités territoriales, établissements scolaires, foyers de l'enfance, institutions et fédérations qui s'engagent dans la participation des enfants et adolescents. Si l'enfant n'est pas domicilié chez ses parents, l'accord des parents et de l'institution accueillante sera nécessaire. L'institution accueillante s'engage à accompagner l'enfant lors des différentes réunions du groupe.

L'accord exprès des jeunes est requis pour la participation au groupe. Une autorisation du ou des représentant(s) légaux de l'adolescent devra être signée. Ce document devra être établi selon le format figurant en annexe. Une charte d'engagement précisant le cadre sera également à signer.

La réponse au présent appel à candidatures se fait exclusivement par le [formulaire de candidature](#)¹. L'autorisation parentale et la charte d'engagement mentionnés ci-dessus seront à renvoyer à l'adresse : groupejeunes@e-enfance.org.

II.2 – Modalités d'accompagnement

L'écoute et le respect dans le dialogue ainsi que la bienveillance dans les échanges seront au cœur des règles du fonctionnement du groupe auxquelles les jeunes devront souscrire. Une charte

¹ Dans le respect du [Règlement Général pour la Protection des Données](#).

d'engagement, précisant ces règles, devra être signée par chacun des membres du groupe. En l'absence de respect de cette charte, le jeune pourra être écarté du groupe.

La sécurité, la confidentialité des échanges et le bien-être des jeunes tout au long du projet seront une préoccupation permanente de l'Association. Les échanges restent confidentiels et encadrés par la charte d'engagement. Tout en assurant cette protection, le jeune pourra participer à des événements, rencontrer notre équipe et des experts et découvrir des métiers passionnants.

Les ressources pédagogiques, outils de communication, etc. qui seront présentés aux jeunes afin de recueillir leurs avis le seront de façon adaptée à leur âge et maturité.

En cas d'incident ou de problème, les parents seront alertés et l'arrêt de la participation du jeune pourra être envisagé s'il le souhaite. Il sera demandé aussi aux parents et au jeune lui-même de se manifester en cas de difficulté.

II.3 – Modalités de participation

La participation au Groupe Jeunes nécessite d'avoir accès à un appareil numérique (ordinateur, tablette...) connecté à Internet, avec un micro et une webcam et permettant de participer à des visioconférences.

Le mandat de participation est valable pour une durée de 1 an, renouvelable 1 fois. Le renouvellement est possible si le jeune est âgé de 17 ans maximum le jour du renouvellement de sa participation au groupe. En cas de souhait de quitter le groupe, le jeune ou les parents devront prévenir l'Association.

Une fois les jeunes sélectionnés, une autorisation de droit à l'image (optionnelle) pourra être signée par le parent et le mineur en vue de communications ou interviews par exemple, avec l'accord du jeune et de sa famille ou de ses représentants légaux.

Les jeunes seront encadrés par des salariés de l'Association dans le cadre de leur participation au groupe, et une personne sera dédiée spécifiquement au suivi et à l'animation du groupe. La plupart des réunions se feront en visioconférences. Toutefois, des réunions en présentiel à Paris (2ème arrondissement) pourront être proposées pour les jeunes habitant en région parisienne. Les frais de déplacement des membres du groupe ainsi que de leurs accompagnants ou adultes accompagnateurs ne seront pas pris en charge par l'Association.

II.4 – Avantages et contreparties

La participation à ce groupe se fait sur la base du volontariat et du bénévolat.

En rejoignant le Groupe Jeunes de l'Association e-Enfance / 3018, mon enfant pourra :

- Recevoir une **attestation** de participation
- **Rencontrer** notre équipe, visiter les **locaux de l'Association e-Enfance / 3018** ou de ses **partenaires**

- Participer à des **événements grand public organisés** par l'Association ou ses partenaires
- Rencontrer des **personnalités engagées** sur nos sujets
- Découvrir les **métiers du numérique et de la protection de l'enfance** en échangeant avec des experts, des animateurs, des psychologues, des juristes, etc.

III – Modalités de sélection et échéances

III.1 – Modalités de sélection

Un comité de sélection sera désigné au sein de l'Association. La sélection des membres obéira à la nécessité de satisfaire une représentation variée et équilibrée, en veillant à sélectionner des profils divers, dont des jeunes en situation de handicap, habitant dans un DROM-COM, vivant dans un foyer de l'enfance...

L'Association se réserve le droit de suspendre à tout moment la participation au groupe de toutes personnes ne respectant pas la charte d'engagement et les règles de communication établies.

III.2 – Échéances et calendrier de mise en œuvre

Les candidatures sont ouvertes tout au long de l'année.

Un comité de sélection étudiera les dossiers reçus et fixera la liste des candidats retenus. La décision prise par l'Association sera communiquée aux jeunes et à leurs parents (ou à la structure accueillante).

Pour toute information vous pouvez contacter l'Association e-Enfance / 3018 à l'adresse : groupejeunes@e-enfance.org